



Sainte-Martine
Entre terres et rivières

NÉTIQUETTE

La Nétiquette décrit la politique d'utilisation des médias sociaux de la Municipalité de Sainte-Martine, encadrant notamment le type de publications pouvant être fait par la municipalité, de même que le comportement des internautes sur ces mêmes réseaux.

La Municipalité de Sainte-Martine demande aux internautes de naviguer dans les médias sociaux qu'elle administre dans le respect des règles de sa Nétiquette.

Objectifs des médias sociaux

La Municipalité de Sainte-Martine utilise les médias sociaux (Facebook, Youtube, etc.) afin de permettre à ses citoyens d'être facilement à l'affût des actualités, des événements, des activités et des nouvelles municipales. Ce faisant, la participation des Martinoises et Martinois aux échanges d'information et aux débats constructifs liés à la vie citoyenne est la bienvenue.

La page Facebook de la Municipalité de Sainte-Martine ou tout autre média social ne peut se substituer au service d'urgence 9-1-1, ni au service de la Sûreté du Québec (310-4141), ni au système de plaintes et de requêtes (demandes).

Pour toute demande concernant la Municipalité de Sainte-Martine, contactez-nous au 450 427-3050 ou par courriel à info@sainte-martine.ca.

Gestion des médias sociaux

Les médias sociaux de la Municipalité de Sainte-Martine sont généralement gérés par le Service des communications. D'autres intervenants provenant de d'autres services municipaux peuvent également interagir sur les médias sociaux de la municipalité.

Il est à noter que tous les commentaires sur les publications de la Municipalité de Sainte-Martine sur les médias sociaux sont lus. Toutefois, la page Facebook de la Municipalité de Sainte-Martine n'est pas animée 24 h / 24 h et des réponses aux questions peuvent survenir dans des délais de 48 heures ouvrables. La Municipalité de Sainte-Martine assure l'animation de ses médias sociaux du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'exception des jours fériés.



Sujets traités par la Municipalité de Sainte-Martine sur ses médias sociaux

Voici les principaux éléments qui peuvent être présentés par la Municipalité de Sainte-Martine sur ses médias sociaux :

- Les informations pratiques :
 - Travaux routiers et modifications routières;
 - Services offerts aux citoyens;
 - Prévention.
- L'actualité :
 - Les messages d'urgence et de sécurité;
 - Les communiqués de la Municipalité de Sainte-Martine;
 - Les nouvelles et bons coups contribuant au rayonnement de notre communauté (les organisations publiques et privées qui sont partenaires de la municipalité) et témoignant de son dynamisme économique, culturel, sportif et communautaire;
 - Les activités et les événements publics offerts aux Martinoises et Martinois;
- Les sujets qui représentent un intérêt particulier pour les citoyens de la Municipalité de Sainte-Martine.

Constitution des publications

Dans le but d'offrir un climat respectueux et courtois, les questions, les commentaires, les hyperliens ou images publiés par les citoyens doivent être en lien avec les activités municipales et en lien avec le fil de discussion dans lequel ils s'inscrivent, dans le but de se conformer aux règles de bonne conduite habituelles sur les médias sociaux.

Règles à respecter concernant la rédaction des messages :

- La présence de la Municipalité de Sainte-Martine sur les médias sociaux n'est pas anonyme. Les internautes qui souhaitent échanger sur les médias sociaux avec la municipalité sont donc tenus de s'identifier. Les membres du conseil municipal désirent connaître les informations émanant des citoyens de leur quartier. La Municipalité de Sainte-Martine se réserve le droit de ne pas publier un commentaire ou de ne pas répondre à une question s'il subsiste un doute quant à l'identité de son auteur, afin de pouvoir consacrer ses ressources aux réponses des questions des citoyens de la Municipalité de Sainte-Martine.

Règles de bonne conduite :

- Tout commentaire ou intervention doit être empreint de courtoisie. L'utilisateur ne doit en aucun temps utiliser un langage inapproprié ou offensant;
- Les propos diffamatoires, haineux, xénophobes, discriminatoires, homophobes, sexistes, contraires aux bonnes mœurs, manquant de respect envers les personnes (par exemple, en raison de leur origine ethnique, de leur appartenance à une religion, de leur appartenance sexuelle, ou un groupe d'âge), ne seront pas acceptés;



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

- Les propos contenant des sacres ou des injures ne seront pas tolérés;
- Les propos ou commentaires tenus dans les espaces des médias sociaux administrés par la Municipalité de Sainte-Martine doivent se rapporter à sa mission et ses activités ou services. Les commentaires hors propos ne sont pas acceptés.
- Il est permis d'ajouter aux messages des hyperliens vers d'autres sites si cela ne vise pas un objectif de marketing et si cela a un lien avec la Municipalité de Sainte-Martine ou ses activités et ses services. Cette dernière n'est pas responsable du contenu des sites externes.
- Les propos qui pourraient nuire à des membres de notre personnel ou du conseil municipal ne seront pas tolérés.

La Municipalité de Sainte-Martine pourrait s'abstenir de répondre, modifier ou supprimer :

- Toute accusation, véritable ou fausse, portée contre une personne ou contre l'organisation;
- Tout commentaire offensant, irrespectueux, diffamatoire, obscène, injurieux, menaçant, agressif, abusif ou blessant formulé à l'endroit d'une personne ou d'une organisation;
- Toute sollicitation ou publicité ayant pour but de promouvoir ou de soutenir une entreprise ou un organisme (à l'exception des organismes partenaires de la municipalité);
- Tout commentaire incompréhensible ou non pertinent;
- Tout pourriel ou commentaire envoyé à répétition, nuisant aux échanges;
- Tout commentaire comportant une suite de caractères spéciaux (exemple : !!!###**!), qui peut être sujette à interprétation;
- Tout message contenant un ou plusieurs mots en majuscules (à l'exception des sigles et des acronymes) sera rejeté. Dans le langage Web, les majuscules équivalent aux cris et peuvent être interprétées comme de l'agressivité, ce qui est plutôt désagréable pour les autres internautes;
- Tout commentaire qui fait référence à des activités illégales ou qui en encourage la pratique ou qui contrevient à toute loi, règlement ou ordonnance gouvernementale ou qui fait la promotion d'une information qui est fausse, trompeuse, illégale ou qui promeut une conduite illégale ou incite à la violence.

Ce qui n'est pas toléré sur la page Facebook de la Municipalité de Sainte-Martine ne sera pas toléré non plus dans ses échanges lors de messages privés sur cette même page Facebook.

Authenticité de l'information

Les internautes doivent s'assurer que le contenu qu'ils affichent est authentique et qu'il n'enfreint pas les droits de propriété, de confidentialité ou autres d'une tierce personne ou entité.



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

Diffusion

En publiant du contenu sur un compte ou une page de la Municipalité de Sainte-Martine, les internautes accordent à la Municipalité de Sainte-Martine la permission et le droit gratuit et illimité d'utiliser et de diffuser leur contenu, à toutes fins utiles.

En participant à l'une de ces tribunes, les internautes autorisent la Municipalité de Sainte-Martine à publier leurs commentaires sur la toile pour une période indéfinie, ce qui signifie que ces messages seront indexés par les moteurs de recherche d'Internet.

Politique linguistique

Les citoyens sont invités à s'exprimer en français ou en anglais, dans un langage respectueux et compréhensible. De son côté, la Municipalité de Sainte-Martine s'engage à répondre aux commentaires dans la langue choisie par les citoyens. Cependant, nos communications principales sont transmises en français seulement, à moins que la notion d'urgence soit en jeu.

Confidentialité

Toute information personnelle, comme une adresse postale, un numéro de téléphone ou une adresse courriel doit être communiquée à la Municipalité de Sainte-Martine par message privé.

Règles à respecter concernant le respect des personnes et des lois

Les utilisateurs ont l'obligation de respecter la législation en vigueur, notamment la Charte des droits et libertés de la personne, le Code civil du Québec, le Code criminel, la Loi sur les organismes publics et les renseignements personnels, la Loi sur la protection du droit d'auteur et la législation concernant la propriété intellectuelle.

Les utilisateurs doivent respecter la confidentialité des renseignements permettant d'identifier une personne et le caractère personnel des renseignements relatifs à la vie privée d'une personne au sens du Code civil du Québec.

Non-respect de la Nétiquette

Une publication qui ne respecte pas ces lignes de conduite pourra être retirée sans préavis et un contributeur qui enfreint à répétition ces règles peut se voir bloquer l'accès aux médias sociaux de la Municipalité de Sainte-Martine.

Le Service des communications se réserve le droit de modifier les éléments de sa Nétiquette en tout temps et sans préavis.